



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

18H30 – 19H15

Salle du Conseil Municipal

A la suite de la démission de Madame Christine CHACORNAC, Monsieur Patrice CAZES est installé comme conseiller municipal.

Point n°1 : Demande de subvention parlementaire concernant les travaux de toiture de l'école des Petits artistes (tranche 2)

La commune de Gragnague sera attributaire d'une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire porter cette subvention sur les travaux de toiture de l'école des Petits Artistes, tranche 2 (école maternelle) et de programmer lesdits travaux dont le coût estimatif s'élève 78 350 € hors taxes pour le second semestre 2017.

Point n°2 : Recrutement d'un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la cantine scolaire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel en raison d'un surcroît de travail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 33h30 - sur le grade d'adjoint technique territorial - pour renforcer l'équipe pour une période d'un an allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 inclus.

Point n°3 : Recrutement d'un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif de la mairie

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel en raison d'un surcroît de travail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25h - sur le grade d'adjoint administratif territorial - pour renforcer l'équipe pour une période d'un an allant du 5 septembre 2016 au 4 septembre 2017 inclus.

Point n°4 : Recrutement d'un agent non titulaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Considérant que la recherche de candidats statutaires demeure infructueuse et qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour occuper les fonctions de directeur général des services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h - sur le grade d'attaché territorial - pour une période d'un an allant du 29 août 2016 au 28 août 2017 inclus.